

Des élus déterminés et efficaces au service de tous



Cécile Chérouvrier

Notre conception du paritarisme s'oppose radicalement aux projets gouvernementaux promouvant la « méritocratie », la gestion opaque et autoritaire (ou à la tête du client) portant en germe la négation des droits de tous.



Evelyne Lebreton-Lannoy

- Les commissaires paritaires sont **des collègues en exercice dans les CIO** (ou DRONISEP, SAIO ...), à vos côtés au quotidien, militants concernés par les problèmes du système éducatif et impliqués dans les actions revendicatives.

- **Elus de tous les personnels**, ils sont **disponibles**, vous **informant** avant et après les commissions (permanences, réunions d'information, courriers...), et aident à faire respecter vos droits, vous accompagnent dans toutes vos démarches auprès de l'Administration.

- Ils préparent et participent à toutes les opérations de gestion des personnels : **promotions, notations, Tableau d'Avancement au grade de DCIO, opérations de mutations INTER et INTRA académiques, barèmes médicaux, mouvement des TZR et des contractuels.**

- Ils interviennent dans toutes les commissions pour que **l'équité** entre les personnels soit respectée et que des règles **transparentes** soient appliquées.

- Dans les différents groupes de travail auxquels ils participent, les élus du SNES expriment les besoins et les revendications de la profession (carte des CIO et défense des services, missions réaffirmées auprès du public scolaire en priorité, formation continue), rappellent la place et le rôle des personnels et des services dans la politique éducative académique.

Vos élus du SNES, Copsy et DCIO, restent vigilants et offensifs pour défendre notre profession et ses valeurs, notre statut et nos conditions de travail.

*En ces temps difficiles, ils ont à cœur de vous **informer du mieux qu'ils peuvent d'une actualité foisonnante, à animer l'action collective tant à l'échelon académique que national et de vous représenter au mieux auprès de nos interlocuteurs.*** Leurs atouts : ils s'appuient sur un réseau national organisé et dynamique (le collectif national COPsy/DCIO du SNES) mais aussi sur leur bonne connaissance des situations locales, garantie par leur origine des quatre départements.

Nos revendications et propositions

Dans ce cadre défini du Statut de la Fonction Publique, le SNES continuera à défendre une mobilité voulue et choisie des collègues. Cela passe par le respect des règles clairement édictées par l'Administration elle-même et par l'existence d'un barème, reflet d'un équilibre entre toutes les situations. Nous continuons d'affirmer que le retour à un mouvement national équilibré est le meilleur gage de cette mobilité choisie.

Au niveau académique, depuis la déconcentration, nous nous battons pour que les services nous fournissent les éléments permettant une gestion rationnelle et équitable des personnels (publication de tous les postes vacants avant le mouvement comme ceux des COP devenus DCIO, calibrage du nombre de TZR par département, état des supports vacants dans les CIO avant affectation des TZR).

Nous avons dénoncé, lors de ce mandat, une gestion de plus en plus opaque des postes de la part du Rectorat, voulant anticiper des regroupements de CIO, par le blocage autoritaire, des postes lors des

mouvements, sans discussion préalable, au mépris des vœux qu'avaient pu formuler les collègues.

Nous réclamons la tenue d'un groupe de travail spécifique avec barème et respect des vœux des collègues pour les contractuels, des contrats de 12 mois et des concours aménagés leur permettant une intégration dans le cadre d'un rétablissement puis d'une augmentation des postes mis au concours.

Nous demandons une augmentation des possibilités de congé formation en baisse constante ces dernières années et le rétablissement des congés mobilité.

Pour le SNES, l'accès au grade de directeurs de CIO ne peut se substituer à une véritable revalorisation de l'ensemble de la catégorie des COPsy. La hors classe doit être un débouché de carrière pour l'ensemble des personnels et la création d'une hors classe pour les COPsy ne peut plus attendre. L'indice 783 doit devenir l'indice terminal de traitement des COPsy.

Contactez le SNES

**Permanence Co-Psy :
Le jeudi matin**

**Téléphone : 08.11.11.03.84 ou 85
(tarif local)**

Télécopie : 01.41.24.80.62

Mél : s3ver@snes.edu

**Adresse : SNES section
académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL Cedex**

Site : www.versailles.snes.edu

**Responsables académiques de la
catégorie :**

Cécile Chérouvrier

Evelyne Lebreton-Lannoy